
TERMES DE REFERENCE

2022-LITB-9176756

Fourniture et installation de trois groupes électrogènes pour chambres froides, diesel, refroidissement par eau, 15kVA, 440V, 3 Phases, 50 Hz dans les sites de Kenitra, Khouribga, et Midelt

Mission	Fourniture et installation de 3 groupes électrogènes diesel, refroidissement par eau, 15kVA, 440V, 3 Phases, 50 Hz pour les chambres froides de Kenitra, Khouribga et Midelt
Type de contrat	Contrat institutionnel de service
Durée	60 jours
Date de début souhaitée	Août 2022
Date limite pour les propositions	10 Août 2022 Avant Midi (GMT + 1)
Processus de sélection	Appel d'offres

Table des matières

1.	CONTEXE	3
2.	OBJECTIFS.....	3
3.	CONDITIONS ET DÉLAI DE LIVRAISON	3
	A) LIEUX DE LIVRAISON.....	3
	B) DELAI DE LIVRAISON :.....	3
	C) CONDITIONS DE LIVRAISON :	3
	D) OPERATIONS DE VERIFICATION	4
4.	INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME	4
5.	FORMATION DU PERSONNEL.....	5
6.	RÉCEPTION PROVISoire.....	5
7.	NATURE ET DELAI DE GARANTIE.....	5
	A. NATURE :	5
	B. DELAI DE GARANTIE :.....	6
8.	RÉCEPTION DÉFINITIVE	6
9.	DOSSIER DE L'OFFRE	6
	A) UNE OFFRE TECHNIQUE :	6
	B) UNE OFFRE FINANCIERE SEPARÉE DE L'OFFRE TECHNIQUE.....	7
	C) PROCEDURES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS	7
	ANNEXE 1 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE ..	9
	ANNEXE 2 - FICHE DESCRIPTIVE DES ARTICLES PROPOSÉS	11
	ANNEXE 3 - BORDEREAU DES PRIX DÉTAIL ESTIMATIF	13

1. CONTEXTE

Dans la mise en œuvre de son plan national de déploiement des vaccins et de la vaccination anti COVID-19, le Ministère de la santé et de la protection sociale (MSPS) en collaboration avec l'UNICEF Maroc prévoit installer 3 nouvelles chambres froides pour vaccins de 40 m³ dans les dépôts provinciaux de sites d'installation de Kenitra, Khouribga, et Midelt. Pour garantir une alimentation continue de ces chambres froides en courant électrique même en cas de coupure d'électricité l'UNICEF envisage acquérir au profit desdits dépôts provinciaux trois groupes électrogènes comme source d'énergie alternative.

Les présents termes de références (TDR) portent sur la fourniture et l'installation de trois groupes électrogènes pour les nouvelles chambres froides de Kenitra, Khouribga, et Midelt.

2. OBJECTIFS

L'objectif des TDR est de fournir et installer 3 groupes électrogènes pour faire fonctionner les chambres froides de Kenitra, Khouribga et Midelt comme source d'énergie alternative au courant. Spécifiquement il s'agit de :

- Fournir 3 groupes électrogènes dans les sites de Kenitra, Khouribga et Midelt
- Installer les 3 groupes électrogènes sur les sites des chambres froides de Kenitra, Khouribga et Midelt
- Faire fonctionner les chambres avec les groupes électrogènes comme source d'énergie alternative au courant électrique.
- Former les utilisateurs des chambres froides au fonctionnement et à la maintenance préventive des groupes électrogènes

3. CONDITIONS ET DÉLAI DE LIVRAISON

a) Lieux de livraison.

La livraison des groupes électrogènes objet du présent marché sera faite sur les sites des chambres froides de Kenitra, Khouribga et Midelt

La livraison des GE sera effectuée suivant les instructions du bureau de l'UNICEF au Maroc et seront conformes à la description présente dans les annexes des TdR sur la base des caractéristiques spécifiques (Annexe 1) et de la fiche descriptive du matériel proposé (Annexe 2) dans l'offre.

Dans le délai imparti, les GE, objet du présent appel d'offre fera l'objet d'une livraison unique.

b) Délai de livraison :

La fourniture des GE, l'installation et la mise en fonction doivent intervenir sur les sites indiqués ci-dessus dans un délai de 2 mois. Le fournisseur doit assurer la livraison des GE, leur installation et la mise en marche dans le délai fixé.

c) Conditions de livraison :

Le Prestataire prendra contact avec les destinataires au moins cinq jours à l'avance, pour les informer de la date et l'heure de la livraison. Les livraisons doivent être effectuées durant les jours ouvrables et pendant l'horaire d'ouverture des bureaux de l'administration. Aucune livraison ne sera acceptée un samedi, un dimanche, un jour férié en dehors des heures de travail.

La livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison ;
- La référence au marché ;
- L'identification du prestataire ;
- L'identification du matériel livré (numéro du lot, numéro de série, désignation et caractéristiques du matériel, quantité livrée...);

Le matériel livré demeure sous la responsabilité du dépositaire pendant le temps qui s'écoule entre son dépôt et sa réception.

d) Opérations de vérification

Le matériel livré, est soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'il répond aux stipulations prévues dans l'appel d'offre.

Il s'agira de vérifier la conformité entre les spécifications techniques indiquées sur le bordereau des prix celles définies dans les TdR.

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un délai de 15 jours. Elles seront effectuées, en présence du représentant du prestataire, par la sous-commission technique de réception, désignée par le Chef de Division de la pharmacie. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification dans ce cas un procès-verbal sera notifié à la société titulaire du marché.

Lorsque les contrôles et vérification laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans le marché et celui effectivement livré, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour remplacer immédiatement le matériel proposé par un autre répondant parfaitement aux spécifications techniques et la fiche descriptive figurant sur le marché; procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant à leur remplacement.

Les constatations faites par la sous-commission technique au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant s'il y a lieu les réserves du représentant du titulaire.

4. INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME

Le fournisseur procédera à l'installation des groupes électrogènes livrés sur les sites indiqués et à la mise en marche.

Il procédera à l'exécution des points suivants :

- Déterminer le lieu d'implantation en collaboration avec les responsables des sites
- Déterminer les dimensions et l'agencement du local
- Prévoir l'assise du groupe électrogène
- Garantir une ventilation correcte
- Insonoriser le local
- Prévoir le dispositif de gestion du combustible
- Garantir un échappement correct
- Implanter le groupe électrogène
- Raccorder électriquement le groupe électrogène

- Mettre en marche le groupe électrogène
- Installation des connexions électriques en respect des normes de sécurité au Maroc

5. FORMATION DU PERSONNEL

Pour permettre à l'utilisateur du système et la manipulation correcte des groupes électrogènes le prestataire formera à sa charge, sur le site d'installation, 2 personnes utilisatrices et 2 personnes techniques, 2 administratifs au cours d'une séance durant une demi-journée. Celle-ci portera sur les points suivants :

- Les procédures de démarrage et d'arrêt du groupe électrogène,
- Les mesures de maintenance préventive et les dispositions à prendre en cas de pannes
- Les mesures de sécurité
- La mise en place et l'utilisation des outils de gestion et du tableau de bord

A la fin de séance de formation un compte rendu est établi par le formateur et transmis à l'Unicef et au Chef de Division de la pharmacie. Les frais de la formation seront inclus dans le prix total du marché.

6. RÉCEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire du matériel sera prononcée après livraison, installation, essai, mise en marche du GE et formation du personnel. La commission de réception fera la vérification et de la conformité aux spécifications du marché.

Les points suivants seront particulièrement vérifiés par la commission :

- l'installation sur le lieu prévu
- l'adéquation entre le bon de livraison et le marché ;
- le fonctionnement du GE et la conformité des démonstrations effectuées ;
- la présence de la documentation technique et de la liste des pièces de rechanges

Les décisions de réception provisoire sont prises sous réserve des vices cachés.

Le transfert de propriété du matériel est réalisé par la réception provisoire.

7. NATURE ET DELAI DE GARANTIE

a. Nature :

Le prestataire garantit que les groupes électrogènes livrés en exécution du marché sont neufs, de fabrication récente et n'ont jamais été utilisés. Il garantit en outre que le matériel n'a aucune déféctuosité due à un vice de fabrication, à une malfaçon, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés et qu'ils répondent aux spécifications et aux normes de qualité de rendement et de performance prescrites par le marché.

La garantie consentie s'applique à toute déféctuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale des GE livrés, dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

- maintenir gratuitement en bon état de fonctionnement les GE livrés ;
- réaliser les interventions de maintenance préventive préconisées par le fabricant, y compris le remplacement planifié des pièces pendant le délai de garantie ;

- introduire à ses frais les modifications, réglages et mises au point nécessaires pour que le matériel soit conforme aux normes de performance et de productivité prévues au marché et procéder aux essais de contrôle y afférents.
- Remplacer à titre gratuit, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux, lorsque sa remise en état ou réparation n'est pas possible.

Le travail à exécuter pendant l'intervention, comprend toutes les opérations préconisées par le fabricant dans la documentation technique (y compris la fourniture et le remplacement des pièces d'origine du fabricant).

La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe en outre les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

b. Délai de garantie :

Le délai de garantie est fixé à 12 mois à partir du lendemain de la réception provisoire.

8. RÉCEPTION DÉFINITIVE

La réception définitive des groupes électrogènes sera prononcée après livraison et mise en marche et l'expiration du délai de garantie à condition que les GE livrés n'aient fait l'objet d'aucune réserve à ce sujet ou que les réserves formulées ont été levées.

Au cas où durant la période de garantie, le fournisseur n'a pu y remédier à temps, la réception définitive sera refusée jusqu'à ce que les garanties prévues soient mises en œuvre.

La libération des retenues de garantie représentant une somme de mille dollars (1000\$) par générateur et accessoires ne peut intervenir qu'après réception définitive du matériel.

Le titulaire effectuera avant l'expiration du délai de garantie deux opérations de maintenance préventive, à raison d'une visite par chaque six mois, qui seront consignées dans des rapports d'interventions dressés à cet effet.

A défaut du respect de l'exécution des interventions de maintenance préventive précitées, l'UNICEF se réserve le droit de confisquer la retenue de garantie.

La réception provisoire et la réception définitive seront constatées par un procès-verbal signé par le comité de réception (représentant du maître d'ouvrage) et le prestataire dans lequel seront portées de manière contradictoire les observations et réserves émises par les parties.

9. DOSSIER DE L'OFFRE

L'offre du prestataire doit impérativement respecter la structure suivante :

a) Une Offre technique :

Les soumissionnaires incluront dans leur dossier une offre technique contenant impérativement :

- La fiche descriptive des groupes électrogènes proposés
- Un exemplaire des documents de maintenance, par équipement, incluant, sans s'y limiter, ce qui suit :

- 1 Manuel d'utilisation en langue française ;
- 1 Manuel d'entretien préventif et curatif indiquant le programme détaillé des opérations de maintenance ;
- Un calendrier estimatif d'implantation (livraison, installation, formation, maintenance préventive et de réponse curative pendant la garantie...) dans les sites destinataires.

b) Une Offre financière séparée de l'offre technique

L'offre financière doit être faite au moyen de bordereaux de prix (annexe 2). Le bordereau de prix complété sera dûment signé et daté.

Tous les prix unitaires doivent être indiqués hors TVA.

Le prix indiqué doit être forfaitaire et couvrir tous les coûts liés à l'exécution du marché décrit ci-dessus.

Chaque prix unitaire s'appliquera au groupe électrogène et aux accessoires commandés séparément du groupe électrogène livrés et installés dans les conditions prévues par les clauses du Marché.

c) Procédures pour la soumission des propositions

Les soumissions doivent être envoyées exclusivement par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org qui est la seule adresse acceptable.

Les soumissions doivent être envoyées au plus tard le 10 Août 2022 à midi (GMT+1) dernier délai de réception des offres en mentionnant dans l'objet du message « **LITB-9176756 : Offre pour Fourniture et installation de trois groupes électrogènes** »

La proposition technique et la proposition financière doivent être envoyées sous forme de fichier séparés et clairement indiquées dans le nom du fichier « Proposition technique de la société ABC.pdf », « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique doivent l'être sous forme de fichier PDF (Portable document format).

Tout dossier complet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Jaouad El Madi à l'adresse suivante : jelmadi@unicef.org avec M. Benyounes Moh en copie à l'adresse email : bmoh@unicef.org

Ou via téléphone :

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Bureau du Maroc

13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc
Téléphone 212 537 67 56 96
Télécopie 212 537 67 56 97

ANNEXE 1 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE

Spécifications techniques minimales requises : Normes de référence : normes marocaines homologuées ou à défaut à des normes international (marquage CE, FDA, autre)

Nature	Quantité estimative	Caractéristiques Techniques
Moteur refroidi par eau	1 unité	<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse : 1.500 rpm - Régulateur de vitesse - Filtre à air à cartouche pour usage intensif - Filtre à huile à cartouche - Filtre à carburant - Silencieux résidentiel - Échappement avec tuyauterie flexible appropriée
Équipement de démarrage intégré	Kit intégré au moteur	- Démarreur : Démarreur électrique (y compris les câbles de batterie et l'équipement de charge automatique de la batterie).
Réservoir de carburant intégré	Kit intégré au moteur	<p>Réservoir de carburant intégré ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une capacité suffisante pour faire fonctionner le générateur en continu pendant 8 heures à sa capacité nominale. - équipé de toutes les canalisations nécessaires au fonctionnement et au remplissage et d'un indicateur de niveau de carburant placé de manière pratique
Alternateur	Kit intégré au moteur	<ul style="list-style-type: none"> - Alternateur synchrone, - refroidi par air - triphasé - sans balais, - IP23 avec régulateur de tension automatique rapide (sortie +/- 2% en condition normale), - protégé par un écran.
Panneau de commande manuel	Kit intégré au moteur	<ul style="list-style-type: none"> - Disjoncteur principal automatique - Interrupteur manuel avec positions pour "MAIN-OFF-GENERATOR". - Bouton clé pour démarrer et arrêter l'unité - Bouton d'arrêt d'urgence

		<ul style="list-style-type: none"> - Voltmètre (avec sélecteur -Phase à Zéro-Phase à Phase) - Ampèremètre - Fréquencemètre - Compteur d'heures de fonctionnement - Le panneau manuel contrôle les paramètres du moteur et de l'alternateur, fournissant les alarmes sonores et visuelles et l'arrêt de l'équipement pour les paramètres critiques tels que la basse pression d'huile, la haute température du moteur et la sur-vitesse. - Prises de courant : Type CEE, une à 3 pôles et une à 5 pôles / compatible aux normes marocaines.
<p>Accessoires intégrés à la commande du générateur</p>	<p>Kit associé à la commande du moteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'utilisation et d'entretien complet et détaillé (documentation d'atelier complète pour le moteur et l'alternateur) en français - Catalogues de pièces de rechange, dessins et informations concernant les fondations, les exigences de montage, les connexions électriques à la charge de terre, tous en anglais, français et arabe. - Kit d'outils (y compris les clés à pipe pour les injecteurs) - Pièces de rechange pour 2000 heures de fonctionnement - Jeu complet d'interrupteurs et de capteurs de rechange.
<p>Accessoires commandés séparément auprès du fournisseur</p>	<p>1 kit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AMF (panneau de défaillance automatique du réseau) - Commutateur de transfert automatique (ATS) monté et câblé - Commutateur manuel avec positions pour "MAIN-OFF-GENERATOR" - Capot de protection contre le bruit et les intempéries Capot de protection contre le bruit (70 dBA à 7 mètres) et les intempéries - Réservoir de carburant externe supplémentaire (pour un fonctionnement de 8 heures)

	<ul style="list-style-type: none"> - Connexion à la terre comprenant des tiges à faible résistance, des bornes, des câbles, etc. - Manuels dans d'autres langues que l'anglais : Français et arabe
--	--

ANNEXE 2 - FICHE DESCRIPTIVE DES ARTICLES PROPOSÉS

Nom du Soumissionnaire :

A/O N° :

Article N° :

(Une fiche par article)

- Informations générales

Marque / Fabricant :

Modèle / Type / Référence:

Origine du matériel (préciser siège social du constructeur et pays de fabrication des différents composants éventuels de l'équipement s'il y a lieu) : (préciser le pays de l'U.E)

Durée de vie nominale annoncée par le constructeur :

Dates de première mise sur le marché du modèle proposé :

- Mondial :
- Marocain :

Nombre d'appareils similaires installés :

- Au Maroc
- Ailleurs

Normes de référence : normes marocaines homologuées ou à défaut à des normes international (marquage CE, FDA, ou équivalent) :

Représentation du fabricant : Le soumissionnaire dispose-t-il de la représentation exclusive du matériel proposé (Oui/Non)

Fournir copie de l'attestation de représentation précisant date et durée de validité)

- Spécifications minimales requises

.....
.....

(Répondre dans l'ordre aux spécifications demandées de l'article correspondant)

- Autres spécifications (à préciser) :

.....
.....

Fait à..... le

(Signature et cachet du soumissionnaire)

N.B : Le soumissionnaire doit mentionner sur le bordereau des prix détail estimatif la dénomination, la marque, la référence, le modèle, le type et l'origine (préciser le pays de l'U.E) de la fourniture proposée à la fiche descriptive

ANNEXE 3 - BORDEREAU DES PRIX DÉTAIL ESTIMATIF

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en DH.HT	Prix Total en DH.HT
I	Groupe électrogène complet				
1.1	<i>Un groupe électrogène complet de 15kVA diesel refroidi par eau comprenant le moteur diesel, l'alternateur, le panneau de commande, l'équipement de démarrage, le réservoir de carburant et tous les autres accessoires pour un fonctionnement autonome</i>	Unité	1 x 3		
	Sous Total 1 en DH.HT				
II	Accessoires séparé du moteur				
2.1	AMF (panneau de défaillance automatique du réseau)	Unité	1 x 3		
2.2	Commutateur de transfert automatique (ATS) monté et câblé	Unité	1 x 3		
2.3	Commutateur manuel avec positions pour "MAIN-OFF-GENERATOR"	Mètre	300 x 3		
2.4	Capot de protection contre le bruit et les intempéries Capot de protection contre le bruit (70 dBA à 7 mètres) et les intempéries	Unité	1 x 3		
2.5	Réservoir de carburant externe supplémentaire (pour un fonctionnement de 8 heures)	Unité	1 x 3		
2.6	Connexion à la terre comprenant des tiges à faible résistance, des bornes, des câbles, etc.	Unité	1 x 3		
	Sous Total 2 en DH.HT				
III	INSTALLATION ET MISE EN SERVICE				
3.1	Installation et mise en service				
	Sous Total 3 en DH.HT				
TOTAL GENERAL EN DH.HT					
TVA (20%)					
TOTAL GENERAL EN DH.TTC					